

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

*Bray est dominé de
tous côtés par
des collines*

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 2 900 titres à ce jour. « Autrefois dépendance de Bray, Laneuville se trouvait englobée dans sa banlieue et, par conséquent, soumise aux lois de la châtellenie et de l'échevinage, écrit l'auteur au début de son ouvrage. Aujourd'hui, la ville reste à peu près renfermée dans les limites du quadrilatère que décrivait jadis son enceinte fortifiée. Du côté de Cappy, cependant, une rue s'est formée sur le lit recombé d'un bras de rivière, et, vers le Gros-Mont d'Etinehem, se voit le faubourg de Béthisy, qui n'existait pas au siècle der-

Bientôt réédité

Histoire de la ville de BRAY-SUR-SOMME

par **Hector JOSSE**

Sous la domination de
Péronne et des comtes
du Vermandois

Le village, alors dénommé Braium, apparut pour la première fois dans l'histoire, en 630. Il appartenait à cette époque, à l'abbaye de Centule, plus connue sous le nom de l'abbaye de Saint-Riquier. Sous Charles le Chauve, en 868, une forteresse y défendait et barrait la Somme. Conscient de la position stratégique du bourg, Hugues Capet le racheta à l'abbé Ingelard et le rattacha à la châtellenie de Péronne. Durant deux siècles, le domaine monasti-

que forma un fief qui était alternativement sous la domination de Péronne et des comtes du Vermandois. En 1210, Philippe Auguste rattacha Bray à la couronne de France et lui octroya une charte communale. La ville subit de très nombreuses attaques au cours de son histoire : le duc de Lancastre, le duc de Warwick qui fut chassé et se vengea en incendiant Cappy, le duc de Buckingham ou encore Charles le Téméraire jetèrent leur dévolu sur elle. En novembre 1522, les Anglais et les Normands assiégèrent, pillèrent, incendièrent Bray et massacrèrent la population. La rue des Massacres conserve le souvenir de cet événement tragique. L'attaque du prince de Condé en avril 1653 eut pour conséquence la destruction du château fort, des portes et de l'église ; Bray perdit ainsi toute sa valeur stratégique. En 1680, la ville reçut la visite de Louis XIV.



nier. Quant au faubourg d'Encre, ruiné en 1653, il s'est rétabli à peu près sur son emplacement primitif. Enfin, le terrain autrefois occupé par le château fort a été réuni à la commune de Laneuville, parce qu'il est situé au-delà du bras principal de la Somme, limite actuelle des deux communes. Bray est dominé de tous côtés par des collines plus ou moins éloignées du centre (...) Ainsi entouré, Bray, place forte, devait voir son importance amoindrie par l'invention de l'artillerie, et la perdre absolument après le perfectionnement des engins de guerre. »

**MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE EN
FRANCE DE 2906 TITRES**

**70 TITRES SUR
LA SOMME**

**Renseignements au
03 23 20 32 19**

La lutte de Louis XI et de Charles le Téméraire

Le premier chapitre est consacré à la description de la ville et de ses dépendances, le deuxième, à Bray avant son érection en commune. Le troisième chapitre traite de la commune et de l'échevinage et le chapitre suivant, des destinées de la ville pendant les guerres du XIV^e au XVIII^e siècle avec la guerre de Cent Ans, la lutte entre Louis XI et Charles le Téméraire, la rivalité des maisons de France et d'Autriche. L'auteur étudie ensuite la châtellenie et la seigneurie principale puis les fiefs et les seigneuries secondaires : l'abbaye de Saint-Riquier et la seigneurie d'Arieux, l'abbaye de Corbie et les fiefs de Bousquaux ou Folleprise et de Froissy, la seigneurie de Brunfay, les autres fiefs de moindre importance, les fiefs de la maison de Bray, l'abbaye du Gard et ses possessions, les templiers, les fiefs tenus par la commune de divers seigneurs externes. Le chapitre suivant présente les établissements charitables et hospitaliers : l'hôpital et la maladrerie, le couvent de Saint-Jean-Baptiste, le bureau des aumônes de charité, aujourd'hui bureau de bienfaisance. Hector Josse décrit les églises, les cures et les confréries religieuses, puis Bray pendant la Révolution et l'Empire. Le dernier chapitre est consacré aux événements militaires des années 1870 et 1871. En appendice, il présente la liste des mayeurs et des maires dont les noms sont venus jusqu'à nous, et plusieurs pièces justificatives : la vente de la châtellenie de Bray et Proyard par Gaultier, châtelain de Péronne, à Philippe II, l'accord entre l'échevinage et Jehan de la Gruthuze conclu le 12 juin 1489, l'arrêt du Conseil d'État du 30 novembre 1682 portant révocation du mayeur et de quatre échevins, le dénombrement de la châtellenie de Bray du 6 août 1374, l'établissement de trois sœurs de charité à l'hôpital de Bray le 10 avril 1700.

HISTOIRE DE LA VILLE DE BRAY-SUR-SOMME

L'histoire de Bray-sur-Somme est jalonnée de conflits. Les registres de l'échevinage rapportent de nombreuses luttes intestines, preuves des difficultés qu'avaient les bourgeois à défendre leurs franchises municipales. Mais c'est surtout pour l'existence même de la ville que les habitants durent combattre face à un ennemi trop souvent victorieux. Comme les Anglais avant eux, les Espagnols cherchèrent à Bray un passage pour envahir la France à une époque où la Picardie formait la frontière septentrionale du royaume et que la Somme servait de protection naturelle. Sa position du côté de la frontière et ses trois gués en firent l'objectif de toutes les armées d'invasion. L'attaque fomentée par Charles le Téméraire transforma la ville qui avait reçu Louis XI quelque temps auparavant, en un monceau de ruines. En 1522, l'armée d'Henri VIII d'Angleterre commandée par le duc de Suffolk rejointe par un contingent de Charles Quint, écrasa la vaillante défense de la garnison menée par Antoine de Créquy, qui dut se retrancher dans les maisons et plia au terme d'un combat acharné dont le souvenir se perpétue d'âge en âge, sous le nom des rues des Massacres et des Corps. Des ravages auxquels la ville fut tant de fois soumise résulta la pauvreté de la plupart des maisons particulières. Les habitants désireux de soustraire à ces désastres réitérés leurs objets les plus précieux ménagèrent de nombreuses retraites souterraines dont les principales s'étendaient sous la place et sous les rues voisines de l'église ; certaines de ces muches servirent encore lors de l'invasion allemande en 1870 et 1871. Attachée à des seigneurs qui n'avaient prodigué que des bienfaits depuis trois quarts de siècle et plus encore à des convictions religieuses profondément enracinées, la population accueillit fort mal les innovations révolutionnaires ; à tel point que, le 31 juillet 1790, elle se choisit pour maire le curé qu'on voulait alors dépouiller de sa juridiction spirituelle. Son hôtel-Dieu dut pendant un temps renoncer aux bons soins des religieuses, qui furent expulsées au profit de trois civiles tout aussi incompétentes que malhonnêtes. À l'instigation de la sœur Deleau, « la plus célèbre des enfants de Bray, ou, du moins, celle dont le souvenir est entouré de l'auréole la plus pure », les anciennes religieuses revinrent bientôt reprendre leurs fonctions sous l'habit laïque.

**Réédition du livre intitulé *Histoire de la ville de Bray-sur-Somme*, paru en 1882.
Réf. 1334-2906. Format : 14 x 20. 414 pages. Prix : 50 € Parution : mars 2010.**

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou au Tabac Presse Le Longchamp (Bray-sur-Somme), à la Maison de la presse d'Albert et à la librairie Martelle (Amiens).

Retrouvez
**LE LIVRE
D'HISTOIRE**
sur Internet...
<http://www.histo.com>

*Bulletin
de
souscription*

Le Livre d'histoire

à retourner à : 17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution mars 2010
1334-2906

Nom

Adresse

.....

.....

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire Par C.C.P. Par mandat Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Expirant le : | | | | | Téléphone (obligatoire) : | | | | | Signature : | | | | |

Je commande « HISTOIRE DE LA VILLE DE BRAY-SUR-SOMME » :

..... ex. au prix de 50 €.....

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 €- 2 ex. 7 €- 3 ex. 8 €.....

*Je souhaite recevoir votre catalogue général 2010 (364 pages)
- 2 870 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....*

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.